



PAR LE VILLAGE DE LA JUSTICE  
11<sup>ÈME</sup> ÉDITION - 2023

## DOSSIER DE CANDIDATURE DIRECTIONS JURIDIQUES



### Prix de l'Innovation en Management Juridique 2023 • 11<sup>ème</sup> édition

Ce dossier est à renvoyer par courriel à [ariane@village-justice.com](mailto:ariane@village-justice.com)  
ou par courrier à

LEGI TEAM - 198 avenue de Verdun - 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX  
**avant le 17 février 2023 minuit.**

#### CONTACT :

**Ariane MALMANCHE**  
**LEGI TEAM**  
**Responsable Communication et Événementiel**  
**06 15 41 27 55**

### VOS COORDONNÉES\*

*Merci de préciser ici les informations concernant la ou les personnes référentes du projet présenté, ainsi que celle(s) qui sera(ont), le cas échéant, amenée(s) à présenter le projet en tant que finaliste (3 personnes maximum). Tous les champs sont obligatoires.*

Nom et prénom :

Fonction :

Société :

Mail professionnel :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

#### \* Mentions RGPD

Les données collectées via ce questionnaire ne sont stockées et traitées que dans le cadre de l'organisation et du suivi du Prix (invitations aux prochaines éditions, propositions d'interview, etc.). Ces données ne sont accessibles qu'à l'équipe organisatrice (Équipe d'organisation du Prix et Rédaction de LEGI TEAM) et dans une limite de 5 ans après la candidature retenue.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données par courriel à [vieprivee@legiteam.fr](mailto:vieprivee@legiteam.fr).

Pour en savoir plus sur le RGPD chez LEGI TEAM (organisatrice du Prix), rdv [ici](#).

*Merci de compléter chacune des rubriques de ce document, de remplir l'acte officiel de candidature et de renvoyer le dossier complet par courriel à [ariane@village-justice.com](mailto:ariane@village-justice.com) pour le vendredi 17 février 2023 au plus tard.*

## **I. VOTRE DIRECTION JURIDIQUE ET VOTRE ENTREPRISE**

---

1. Présentez votre entreprise (secteur d'activité, effectifs, année de création, etc.) en 4 lignes maximum.

2. Votre entreprise est de dimension :

Nationale

Internationale

Filiale d'un groupe international

3. Quel est l'effectif de votre direction juridique en France (en nombre de salarié(e)s) ?

4. Présentez brièvement les membres de l'équipe projet (prénom, nom, fonction).

*Les questions suivantes ont pour but de présenter le projet innovant que vous souhaitez promouvoir, de le soumettre au jury et de rédiger la présentation faite sur nos médias.*

## II. VOTRE PROJET

---

1. Donnez un titre (slogan) à votre projet (10 mots grand maximum)

2. Quels sont les domaines concernés par votre innovation ? (plusieurs réponses possibles)

Pilotage de l'activité de la Direction Juridique

Knowledge Management

Communication / Legal Design

Contract Management

Communication Interne

Formation / Sensibilisation

Communication Externe

Conformité / Compliance

Organisation de la fonction juridique

RSE / QVCT

Autre – Précisez :

Digitalisation

3. Pour résoudre quelle(s) difficulté(s) avez-vous imaginé votre projet ?(10 lignes maximum

4. Quelle est la solution apportée par votre innovation ? (10 lignes maximum)

5. Quelle est la proposition de valeur (bénéfices attendus/constatés pour votre direction juridique et les personnes auxquelles elle s'adresse) ? (10 lignes maximum)

7. Quelle a été la durée de mise en place du projet (en nombre de mois) ?

8. Combien de personnes ont participé à sa réalisation ? (le cas échéant, préciser interne/externe)

9. Un budget spécifique a t-il été alloué pour ce projet ? \*

Non

Oui, si oui, quel a été le budget global :

10. Avez-vous eu recours à un ou des prestataires externes pour mettre en place votre projet ?

Non

Oui, si oui, le(s)quel(s) et dans quelle mesure ?

11. Souhaitez-vous nous communiquer d'autres informations sur votre projet ? (10 lignes maximum)

\* Données partagées avec les membres du jury, mais non rendues publiques

### III. RAPPEL DES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES PRIX

---

**Le Prix du Jury** : 6 directions juridiques seront sélectionnées par le Comité de sélection du *Village de la Justice*. Ces directions finalistes présenteront leur innovation, en présentiel<sup>1</sup>, pendant 30 minutes (15 minutes de présentation, 15 minutes de questions avec le Jury) **mi-mars 2023** (date et heure de passage exactes à confirmer), devant un jury de 6 membres, composé de directeurs juridiques et de professionnels du conseil. Le jury est présidé et animé par un membre de la Rédaction du *Village de la Justice*. Le but est de présenter en détail la genèse et les bénéfices de votre innovation.

Le Jury se réunira ensuite à huis-clos pour décerner le « **Prix du Jury** ». Le nom de l'équipe lauréate sera tenu secret jusqu'à la remise du Prix lors de la 12<sup>ème</sup> Journée du Management Juridique fin juin 2023 ([www.journeemanagementjuridique.com](http://www.journeemanagementjuridique.com)).

---

**Le Prix du Public** : les 6 directions juridiques finalistes pitcheront en direct devant le public de la 12<sup>ème</sup> Journée du Management Juridique en juin 2023, qui votera sur place pour désigner le lauréat. Le « **Prix du Public** » sera également remis lors de la 12<sup>ème</sup> Journée du Management Juridique.

---

**Le Prix du Village de la Justice** : les pitches réalisés lors de la Journée du Management Juridique feront l'objet d'une captation vidéo. Ces vidéos seront publiées à partir de l'été 2023, sur le site [www.innovation-juridique.eu](http://www.innovation-juridique.eu), afin de permettre le vote en ligne des internautes. Le projet ayant obtenu le plus grand nombre de votes en ligne se verra attribué le « **Prix du Village de la Justice** » lors des **Rendez-vous Transformations du Droit** (novembre 2023).

---

<sup>1</sup> Le Grand Oral se fera en présentiel, sauf circonstances exceptionnelles (grèves des transports, mesures administratives restreignant les déplacements, conditions météorologiques exceptionnelles, etc.). Les auditions se feraient alors au cours d'un visio-événement dédié et organisé par LEGI TEAM.

## IV. CANDIDATURE AU 11<sup>ÈME</sup> PRIX DE L'INNOVATION EN MANAGEMENT JURIDIQUE

---

J'ai pris connaissance du Règlement du 11<sup>ème</sup> Prix de l'Innovation en Management Juridique organisé par le *Village de la Justice* ci-annexé.

Si nous sommes sélectionnés, j'accepte que le projet soit présenté sur le site [www.innovation-juridique.eu](http://www.innovation-juridique.eu) comme « Projet finaliste » pendant au moins 1 an, à compter du 20 mars 2023 (les informations pourront ensuite être retirées sur simple demande par courriel à [prix-juristes@legiteam.fr](mailto:prix-juristes@legiteam.fr)).

Je consens par la présente candidature, à l'utilisation du logo de l'entreprise dans laquelle j'exerce mes activités, ainsi qu'à celle des photos et vidéos des membres de l'entreprise présentant l'innovation (3 personnes maximum).

Si nous sommes sélectionnés, je m'engage à ce que notre direction juridique soit présente pour le Grand Oral devant le jury, ainsi que pour la remise des Prix lors de la 12<sup>ème</sup> Journée du Management Juridique et aux Rendez-vous Transformations du Droit à Paris<sup>2</sup>. Je reconnais avoir été informé(e) que l'absence d'un représentant de notre équipe interne à ces événements est susceptible de disqualifier le projet.

Je m'engage à répondre dans un délai raisonnable aux sollicitations de l'équipe LEGI TEAM en vue de l'élaboration des contenus éditoriaux (articles, vidéos, etc.) permettant de faire vivre le Prix de l'Innovation en Management Juridique durant et après l'événement (par ex. : retours d'expérience sur la préparation au prix, sur le déroulement de l'événement, informations sur d'éventuelles collaborations nées à l'occasion du prix, sur l'innovation juridique en général, etc.).

**Date, nom et signature :**

---

<sup>2</sup> La remise des prix se fera en présentiel, si le contexte général permet de tels déplacements. En cas de circonstances exceptionnelles (grèves des transports, mesures sanitaires restreignant les déplacements, conditions météorologiques exceptionnelles, etc.), l'annonce des lauréats se fera lors d'un visio-événement dédié et organisé par LEGI TEAM.

# ANNEXE

## RÈGLEMENT DU 11<sup>ÈME</sup> PRIX DE L'INNOVATION EN MANAGEMENT JURIDIQUE DES DIRECTIONS JURIDIQUES ORGANISÉ PAR LEGI TEAM - VILLAGE DE LA JUSTICE

Fait le 30 novembre 2022 à Issy-les-Moulineaux

### Article 1 – Organisation du 11<sup>ème</sup> Prix de l'Innovation en Management Juridique

Le Prix de l'Innovation en Management Juridique des directions juridiques est organisé par le *Village de la Justice*, [www.village-justice.com](http://www.village-justice.com), site Internet notamment dédié aux professionnels du droit et aux acteurs de l'écosystème juridique. Il a pour vocation de fournir des informations et des services concernant le management et les métiers du droit.

Le *Village de la Justice* est édité par la société LEGI TEAM, dont le siège social est situé 198 avenue de Verdun – 92130 ISSY LES MOULINEAUX.

### Article 2 – Définition du Prix de l'Innovation en Management Juridique des directions juridiques

**La définition de l'innovation en management juridique retenue pour le Prix du Village de la Justice est la création d'outils, de méthodes de travail, de services, de process permettant d'améliorer le management de la direction juridique.**

Il peut s'agir d'innovation dans les domaines suivants : communication interne ou externe, *knowledge management*, compliance / conformité, formation, gestion et organisation de la direction juridique (budget, temps, risques, performances...).

L'objectif du Prix de l'Innovation en Management Juridique des directions juridiques est de mettre en lumière, de valoriser, de partager et de récompenser les innovations des directions juridiques en attribuant 3 prix chaque année :

- Le Prix du Jury
- Le Prix du Public
- Le Prix du Village de la Justice

### Article 3 – Déroulement du 11<sup>ème</sup> Prix de l'Innovation en Management Juridique des directions juridiques

Le Prix se déroule en 4 temps.

#### **1<sup>ère</sup> phase : la sélection des dossiers**

Les candidatures sont ouvertes du 1er décembre 2022 au 17 février 2023.

Le dossier de candidature est disponible sur le site consacré au Prix de l'Innovation des directions juridiques : [www.innovation-juridique.eu/Directions-Juridiques](http://www.innovation-juridique.eu/Directions-Juridiques).

Il doit être complété et renvoyé avant le 15 février 2022 à minuit par e-mail à [ariane@village-justice.com](mailto:ariane@village-justice.com) ou par courrier à LEGI TEAM, 198 avenue de Verdun – 92130 ISSY LES MOULINEAUX,



à l'attention d'Ariane Malmanche. Tout dossier incomplet ou insuffisamment détaillé sera refusé.

Un e-mail de confirmation est envoyé à la réception du dossier.

Une fois les candidatures closes, 6 dossiers maximum sont sélectionnés par le Comité de sélection du *Village de la Justice*.

Les résultats de la sélection sont communiqués par e-mail dans un délai de 10 jours maximum suivant la clôture des candidatures.

### **2<sup>ème</sup> phase : le Grand oral des finalistes**

Le Jury, composé essentiellement de directeurs juridiques et de professionnels liés à l'innovation juridique, est présidé et animé par la Rédaction du *Village de la Justice*. Il se réunira mi-mars 2023 pour auditionner les finalistes lors d'un Grand Oral (événement non ouvert au public).

Le Grand Oral a pour objectif de présenter en détail l'innovation, sa genèse et ses bénéfices, ainsi que de permettre au Jury de poser des questions et de l'évaluer en se fondant notamment sur les critères suivants : cohérence entre les besoins initiaux et le projet mis en place, caractère innovant du projet, bénéfices pour le management de la direction juridique, impacts sur l'image et le positionnement de la direction juridique, bénéfices pour l'entreprise, qualité de la présentation orale.

La durée de l'oral est fixée à 30 minutes (15 minutes de présentation + 15 minutes de questions).

À l'issue de la journée, le Jury délibère à huis-clos et attribue le Prix du Jury. Le nom du gagnant du Prix du Jury n'est divulgué qu'à l'occasion de la remise des prix lors de la *Journée du Management Juridique* organisée par LEGI TEAM.

Le Jury peut, s'il le souhaite, attribuer une mention spéciale à l'une des équipes finalistes, qui ne remplit pas les critères définis pour gagner le Prix du Jury, mais que ce dernier tient à récompenser pour la qualité de son projet.

### **3<sup>ème</sup> phase : Attribution du Prix du Public**

Le Prix du public est attribué et remis lors de la *Journée du Management Juridique* organisée par LEGI TEAM en juin 2023, à l'issue d'un vote en direct du public participant à l'événement et après avoir entendu les finalistes pitcher leur innovation en direct.

### **4<sup>ème</sup> phase : Prix du Village de la Justice**

À l'issue d'une campagne de votes en ligne, qui a lieu entre l'été et l'automne 2023. Il est décerné à l'équipe finaliste ayant remporté le plus de votes.

Le nom du gagnant du Prix du Village de la Justice sera annoncé lors d'une conférence consacrée à l'Innovation des Directions Juridiques lors des Rendez-vous Transformations du droit.

Afin de permettre aux internautes de voter, chaque finaliste dispose d'une page de présentation sur le site [www.innovation-juridique.eu/Directions-Juridiques](http://www.innovation-juridique.eu/Directions-Juridiques).

Cette page comprend une courte présentation écrite de l'innovation, ainsi que d'une vidéo de trois minutes environ. Cette dernière sera réalisée lors de la *Journée du Management Juridique*.

## **Article 4 – Condition de participation au Prix de l'innovation en management juridique**

La participation au Prix implique l'adhésion et le respect du règlement.  
Pour postuler au Prix de l'Innovation en Management Juridique, la direction juridique doit appartenir à une entreprise ayant son siège social en France, sauf admission exceptionnelle par le Comité de sélection du Prix de l'Innovation en Management Juridique.

Une direction juridique finaliste ne peut pas représenter la même innovation lors d'une édition ultérieure du Prix.

Les finalistes doivent impérativement être présents lors de la journée de Grand Oral, à la Journée du Management Juridique et aux Rendez-vous Transformations du droit. Toute absence non justifiée par la force majeure exclura de plein droit l'équipe des équipes finalistes et/ou lauréates.

## **Article 5 – Communication relatives aux finalistes**

Les finalistes acceptent que leurs projets soient présentés sur le site [www.innovation-juridique.eu](http://www.innovation-juridique.eu) comme « Projet finaliste » pendant au moins 1 an à compter du 20 mars 2023. Ils pourront ensuite être retirés sur simple demande par courriel à [prix-juristes@legiteam.fr](mailto:prix-juristes@legiteam.fr).

Les finalistes acceptent que le logo leur entreprise, les photos et vidéos des membres de l'entreprise présentant l'innovation (3 personnes maximum) soient reproduits.